

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d' ARRAS  
Canton de BAPAUME  
Commune de METZ-EN-COUTURE  
tél: 03.21.48.31.75  
[mairie.metzencouture@orange.fr](mailto:mairie.metzencouture@orange.fr)

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2015 à 18 HEURES 30

Convocation : 28 octobre 2015

Affichage : 28 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatre novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Metz en Couture, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel Lalisce, Maire

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Mrs Michel Lalisce - Mme Chrystèle Lectez - Mr. Lionel Delsaut - Mme Navarro Nicole - Mme Lefebvre Julie - Mme Obry Corinne- Mme Plaisant Stéphanie - Mme Cathelain Lucette - Mr. Richard Risso - Mr Gérard Frédéric - Mr Philippe Coquel- Mr Jean-Luc Capon (quitte à 19h45)

Etaient absents excusés : Mme Laetitia Chatelain - Mr Thierry Fontaine.

Était absent : M Patrick Machut.

Mme Chrystèle Lectez a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### 1- le compte-rendu du 16 septembre 2015 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents. Il sera affiché à la bretèche et mis en ligne sur le site internet communal.

### 2- Présentation et fonctionnement du SIESA (syndicat intercommunal des Eaux du Sud Artois):

Conformément à la loi NOTRe, la fin des régies communales d'eau est prévue en 2020.

La commune devra obligatoirement adhérer à un syndicat ou à une société privée pour la gestion de son patrimoine, le service d'eau, à cette échéance.

Mr le Maire sollicite l'intervention de Mr Burdiak, Maire de la commune de Favreuil et Président de la Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois. Celui-ci nous présente son syndicat des eaux. Le syndicat compte 35 communes adhérentes.

IL se compose d'un Président, de 3 vis présidents et d'une secrétaire à mi-temps.

Le bureau se compose de 11 membres des différentes communes (1 ou 2 délégués par commune)

Un délégué assure les services techniques, la facturation, il est choisi par appel d'offres. Le délégué actuel, Véolia gère les interventions sur le réseau.

Le délégué Véolia accompagne M. Burdiak dans son descriptif.

Le syndicat est subventionné par l'Etat, le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau.

Actuellement, Le prix du m3 d'eau est identique pour toutes les communes, le prix du service comprend :

Pour le syndicat un prix au m3 consommé

Pour le délégué une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, un abonné payera en moyenne toutes taxes et redevances comprises 2.55€/m3 pour une consommation annuelle de 120m3.

Le rendement en eau du réseau du SIESA est pour 2014 de 92,4%.

Pour adhérer au syndicat, les membres du conseil municipal doivent délibérer pour fusionner à la structure syndicale. Cette demande est présentée à l'assemblée générale du SIESA et les toutes les communes adhérentes devront délibérer pour accepter ou non l'adhésion de la commune dans un délai de 3 mois.

La Préfecture prend un arrêté pour agrandir le périmètre du syndicat.

La commune peut se retirer du syndicat.

Toutes les réclamations et les problèmes sur le réseau d'eau arrivent chez le Président du syndicat.

### **3- Les travaux sur le château d'eau et le puits :**

#### **Le réseau d'eau :**

Mr le Maire donne la parole à M. Delsaut, Adjoint, chargé du service des eaux :

Des travaux sur le château d'eau et sur le réseau ont été réalisés le 30 septembre 2015, la population a été avertie. Un montant de travaux d'environ 4800€ a été réalisé : - réparation de la vidange du château ce qui permettra de prévoir le nettoyage du château d'eau, des réparations sur conduites rue des Lombards, rue d'Elboise, rue Neuve.

Le nettoyage du château d'eau est prévu le 16 décembre, il sera effectué par l'entreprise Equipement Nord Picardie pour un montant de 750€ HT.

Afin de ne pas priver les usagers d'eau potable une seconde fois, la pose de 2 vannes de sectorisation réalisée par l'entreprise Glacet se fera le même jour que le nettoyage du château d'eau le 16 décembre . Une première vanne rue du Moulin et rue de Péronne, une deuxième vanne rue de la République et rue Neuve. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés à 50% par l'Agence de l'eau.

#### **Le puits :**

La pompe de secours est hors service. 2 devis sont présentés, un devis de la société Nord Pompes et un devis de la société Equipement Picard. L' écart de prix significatif entre ces deux propositions ne permet pas de juger de l'opportunité de l'offre la plus pertinente. Un troisième devis sera sollicité afin qu'une décision puisse être prise lors de la prochaine réunion de conseil.

### **4- Les devis.**

#### **L'entretien des chaudières Ecole et Salle des fêtes**

M. Almeida propose aux membres du conseil municipal d'assurer l'entretien de la chaudière de l'école et de la salle des fêtes pour un montant de 445€ HT/an sans fourniture de pièces.

A l'unanimité des présents, le devis de M. Almeida est retenu.

#### **Le lave vaisselle professionnel avec adoucisseur :**

M. le Maire présente le devis de fourniture pour un montant de 2350 € HT.

Les membres souhaitent avoir une information complémentaire quant au coût de la mise en œuvre d'un circuit électrique pour alimenter ce matériel.

M. le Maire, Mme Navarro et M. Delsaut rencontreront prochainement le fournisseur de cet appareil Un devis sera demandé aux Ets Lavalard concernant l'extension de l'installation électrique.

### **5- Le schéma départemental de Coopération Intercommunale et le « grand Arras »**

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal du projet de fusion des Com de Com avec la Communauté Urbaine d'Arras.

Les membres de la CCSA ont eu connaissance de ce projet pour la 1<sup>ère</sup> fois le 24 septembre dernier. Il apparaît prématuré de se prononcer sur ce projet de fusion à 205 communes.

### **6- Les délibérations diverses :**

**Le CCAS :** à l'unanimité, les membres souhaitent maintenir le Centre Communal d'Action Sociale.

**La voirie intercommunautaire :** Avec 6 voix pour et 5 abstentions, les membres décident d'approuver les nouvelles compétences de la CCSA et approuvent le déclassement du chemin d'YTRES en voie communale.

**La taxe d'aménagement** : Le PLUi ayant été approuvé le 10 décembre 2014, M. le Maire informe les membres qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le taux communal de la taxe d'aménagement s'instaurera sans délibération à l'issue de l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable). Ce taux sera de 1% pour la commune.

Un abattement de 50% s'appliquera aux 100 premiers m<sup>2</sup> des habitations, la valeur forfaitaire au m<sup>2</sup> étant fixée par l'Etat à 705€/m<sup>2</sup> pour 2015.

**Le schéma de mutualisation** des services élaboré à l'échelle de la CCSA : Par 10 voix pour et une abstention, les membres sont d'accord sur le principe d'une mutualisation à la carte entre communes et CCSA.

### **11-questions diverses :**

- **les CUI** : le contrat de M. Druart n'a pas été reconduit. La demande de prolongement du contrat de M. Bouchez est en cours.
- **Les TAP** : A l'unanimité des présents le tarif horaire concernant le travail de Melle Caroline Machon est porté à 10€ net de l'heure à partir du 01.01.2016.
- **Don** : M. le Maire fait don à la commune d'un montant de 500€ pour l'achat d'une plaque vibrante destinée à l'entretien, le conseil municipal accepte ce don
- **Les registres état civil** : pour récupérer la TVA le seuil des 500€ TTC doit être atteint, par conséquent, M. le Maire propose de relier 2 ou 3 registres d'état civil.
- **La cérémonie des vœux** est prévue le 15 janvier 2016 à 18h30 à la salle des Fêtes.

Eu égard à l'heure avancée de cette réunion

- **Les propositions sur ce que pourraient-être les mesures d'accompagnement du Parc Eolien de l'Inter deux Bos.**
  - **Le retour sur les demandes de subvention gros travaux.**
  - La réorganisation des cybercentres de la CCSA**
  - La présentation des offres de prêt**
- Ces sujets seront vus lors d'une prochaine réunion.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le **vendredi 11 décembre 2015 à 18h30.**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée vers 21h45.